



Division des droits des Palestiniens

Jun 2011
Volume XXXIV, Bulletin n° 6

Bulletin sur les activités menées par le système des Nations Unies et les organisations intergouvernementales concernant la question de Palestine

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance présente un rapport sur la situation des enfants palestiniens dans le territoire palestinien occupé, en Jordanie, au Liban et en Syrie.	3
II. Le Bureau international du Travail présente un rapport sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés.	5
III. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient condamne l'attaque d'une mosquée.	7
IV. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient présente un rapport sur le chômage à Gaza.	7
V. Le Programme alimentaire mondial présente un rapport sur l'assouplissement du blocus de Gaza.	8
VI. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques informe le Conseil de sécurité de la situation au Moyen-Orient, notamment de la question de Palestine.	11
VII. Le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 appelle à la levée immédiate du blocus de Gaza.	14
VIII. Le Secrétaire général demande la libération immédiate de Gilad Shalit, sergent des Forces de défense israéliennes.	15
IX. La Réunion internationale des Nations Unies à l'appui du processus de paix israélo-palestinien s'est tenue les 28 et 29 juin 2011 à Bruxelles.	16

On trouvera le texte du présent Bulletin dans le système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine (UNISPAL) à l'adresse Internet suivante : <http://unispal.un.org>.

I. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance présente un rapport sur la situation des enfants palestiniens dans le territoire palestinien occupé, en Jordanie, au Liban et en Syrie

Le 1^{er} juin 2011, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a publié un rapport sur la situation des enfants palestiniens dans le territoire palestinien occupé, en Jordanie, au Liban et en Syrie; cette évaluation a été réalisée au regard de la Convention relative aux droits de l'enfant. L'introduction du rapport est reproduite ci-dessous.

Introduction

Les Palestiniens forment la plus importante et une des plus anciennes populations de réfugiés au monde. Le conflit militaire et les troubles politiques consécutifs au différend israélo-arabe ont obligé des millions de Palestiniens à quitter leur maison et à chercher refuge ailleurs plus d'une fois. Preuve de la durée du différend, les arrière-petits enfants des premiers réfugiés sont devenus parents de réfugiés. Malheureusement, les perspectives d'un règlement juste et durable du conflit semblent lointaines. La nouvelle génération sera donc confrontée dans un proche avenir aux difficultés socioéconomiques que rencontrent actuellement les Palestiniens, que ce soit dans le territoire palestinien occupé ou dans les pays voisins, Jordanie, Liban et Syrie.

Depuis la guerre des Six jours de 1967 entre Israël et les États arabes, la vie des enfants palestiniens en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, et dans la bande de Gaza, est très perturbée par la présence des forces d'occupation, des colons et des postes de contrôle israéliens. Le soulèvement palestinien, ou Intifada, entamé en 1987, a modifié la dynamique de terrain, entraînant une nouvelle forme d'expression, plus violente, des jeunes Palestiniens du territoire occupé. A suivi la première guerre du Golfe, au cours de laquelle les Palestiniens de toute la région ont subi les effets de la position adoptée par leurs responsables, qui ont pris parti pour le Chef d'État iraquien alors en place, Saddam Hussein. Un processus de paix a ensuite été engagé et a abouti, en 1993, aux accords d'Oslo, qui fixaient le calendrier de l'autonomie progressive des Palestiniens du territoire occupé, exception faite de Jérusalem-Est. En 1994, l'Autorité palestinienne a été installée comme administration intérimaire autonome pour gouverner certaines zones de la Cisjordanie et la bande de Gaza, en attendant qu'Israël et les Palestiniens s'accordent sur un statut définitif.

En 1995, l'accord intérimaire israélo-palestinien sur la Rive occidentale et la bande de Gaza a divisé la Cisjordanie, plus grande partie du territoire palestinien occupé, en trois zones (zones A, B et C), deux d'entre elles étant sous contrôle israélo-palestinien et la troisième restant sous contrôle israélien exclusif. Cette dernière zone couvre 60 % de la Cisjordanie et l'accord qui l'a instituée est toujours en vigueur. Depuis cet accord, les forces israéliennes ont repris plusieurs fois le contrôle de villes et d'agglomérations, commis des assassinats ciblés de dirigeants palestiniens et conduit deux offensives militaires complètes contre la bande de Gaza, qui ont fait des milliers de morts et des dizaines de milliers de blessés parmi les Palestiniens et considérablement endommagé les institutions, les maisons et les

moyens de subsistance des Palestiniens. Pendant cette période, des civils israéliens ont aussi été la cible d'attaques répétées de militants palestiniens.

Depuis 1994, l'Autorité palestinienne a entrepris d'instaurer les rouages administratifs et civils de l'autonomie par la mise en place d'institutions et de services sociaux proprement palestiniens, jetant ainsi les fondations d'un futur État. Les Palestiniens du territoire occupé connaissent aujourd'hui une division non seulement géographique, mais aussi politique. Le Fatah, mouvement dominant de l'Organisation de libération de la Palestine, domine l'Autorité palestinienne établie à Ramallah et dirige la Cisjordanie, tandis que le Hamas, mouvement islamiste, a pris le contrôle de fait de la bande de Gaza en 2007, après que sa victoire aux élections législatives de 2006 a été contestée par le Fatah et que des désaccords entre les deux mouvements sur le contrôle de la bande de Gaza ont conduit à la victoire militaire du Hamas.

Bien que les discussions sur des accords relatifs au statut définitif se soient poursuivies par intermittence, le calendrier établi dans les accords d'Oslo n'a pas été respecté et le mécontentement des Palestiniens a explosé lors de la seconde Intifada d'Al-Aqsa en 2000, après laquelle Israël a imposé des mesures encore plus restrictives aux Palestiniens du territoire occupé. En 2002, Israël a commencé la construction d'une barrière, ou mur de séparation, autour de la Cisjordanie et le long de nombreuses routes intérieures du territoire palestinien, annexant de fait d'importantes étendues de terre palestiniennes et aggravant les conditions de vie de nombreux enfants palestiniens.

Depuis 2003, le processus de paix est mené par le Quatuor, composé de l'Organisation des Nations Unies (représentée par son Secrétaire général), les États-Unis, la Russie et l'Union européenne, qui ont établi une feuille de route échelonnée fondée sur des avancées réciproques des deux parties. Peu des engagements pris dans la Feuille de route ont été mis en œuvre. En 2005, Israël a retiré ses soldats et évacué les colons établis illégalement dans la bande de Gaza, mais a gardé le contrôle de tous les points de passage frontaliers, des espaces maritimes et aériens et du réseau de télécommunications et, depuis 2007, a imposé un blocus presque total qui interdit toutes les entrées et sorties de personnes et l'importation de biens autres qu'humanitaires. Ces faits nouveaux et leurs effets sur les enfants font l'objet d'une analyse plus approfondie dans les chapitres consacrés au territoire palestinien occupé ci-dessous.

Les Palestiniens établis en Jordanie ont presque tous la nationalité jordanienne et vivent et travaillent sous la protection légale et politique d'un des gouvernements arabes les plus stables et ouverts. Il existe toutefois différentes catégories de Palestiniens en Jordanie, 100 000 environ étant des réfugiés originaires de Gaza et ne jouissant ni de la nationalité ni de la plénitude des droits jordaniens, ce qui affecte les droits des enfants et des femmes.

En Syrie, les Palestiniens représentent seulement environ 2 % de la population, jouissent presque des mêmes droits que les Syriens et ont accès à l'éducation, au système de santé et à l'emploi. Toutefois, des considérations et des contraintes économiques et sociales déterminent toujours leur mode et leur niveau de vie ainsi que les perspectives pour leurs enfants.

Après le territoire occupé, c'est au Liban que les Palestiniens rencontrent les plus grandes difficultés au quotidien et connaissent les conditions de vie les plus

pénibles, notamment à cause du droit au port d'arme et à combattre Israël que l'accord du Caire de 1969 donnerait à l'Organisation de libération de la Palestine et qu'aucun autre État arabe ne garantit aux Palestiniens. Au Liban, les Palestiniens, dont la plupart étaient enregistrés comme réfugiés mais dont des milliers ne l'étaient pas, n'avaient pas de papiers et connaissaient les plus grandes difficultés, n'avaient pas de statut officiel, ne pouvaient vivre ou travailler où ils voulaient et dépendaient de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour les besoins de première nécessité. Ce statut a changé en 2010, lorsque le Parlement libanais a voté une loi donnant aux Palestiniens enregistrés l'accès aux mêmes emplois que n'importe quels autres étrangers.

II. Le Bureau international du Travail présente un rapport sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés

Lors de la centième session de la Conférence internationale du Travail à Genève, l'Organisation internationale du Travail a présenté, le 1^{er} juin 2011, le rapport de son directeur général sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés. Les observations finales de ce rapport sont reproduites ci-dessous.

Observations finales

122. Les travailleurs des territoires arabes occupés font leur possible pour gagner leur vie et réaliser leurs aspirations, malgré les difficultés qu'ils rencontrent du fait de l'occupation et de la séparation. En Cisjordanie et à Gaza, les jeunes descendent dans la rue pour demander l'unité et la fin de l'occupation. Il faut les écouter.

123. La séparation a plusieurs facettes, parmi lesquelles figurent celles résultant du bouclage de Gaza, de la barrière de séparation, de la séparation entre Jérusalem-Est et la Cisjordanie, des multiples mesures de séparation imposées en Cisjordanie et, enfin, de la séparation de leur patrie des citoyens syriens établis au Golan syrien occupé. Dans tous les cas, les travailleurs n'ont, pour différentes raisons, pas accès à un travail ou à un revenu décent. L'homme, qui a créé ces difficultés, peut aussi les surmonter.

124. La mission n'ignore pas que les remarques et les recommandations qu'elle formule s'appliquent à différents types de situations. Il faut les comprendre comme relevant à la fois du besoin impérieux de mettre un terme à l'occupation et de celui de construire un État palestinien viable. Des mesures, même partielles, peuvent être appliquées dès maintenant pour apaiser la détresse des travailleurs et des entrepreneurs du territoire occupé. Elles ne sont pas la solution aux difficultés issues de l'occupation, mais ont pour objectif de rendre, dans la mesure du possible, justice aux travailleurs pris dans ses rouages et qui souffrent de l'exploitation qu'elle engendre. D'autres mesures devront accompagner la construction d'un État palestinien démocratique, en intégrant une forte dimension sociale. Le fait que cet État ne soit pas encore une réalité reconnue mondialement ne signifie pas que ces mesures, qui font partie intégrante du processus d'accession au statut d'État et se fondent sur les réalisations déjà considérables de l'Autorité palestinienne, ne doivent pas être prises dès à présent.

125. L'augmentation des mouvements de population en Cisjordanie est un bon signe mais la tendance à assouplir les restrictions à la libre circulation des personnes doit être poursuivie et étendue à Jérusalem-Est et à Gaza. Pour des raisons à la fois économiques et sociales, il faut en particulier lever le blocus de Gaza, réduire la dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure et encourager la libre entreprise et l'emploi légaux. Gaza ne doit pas demeurer une zone fermée et dépendante de l'aide extérieure, dont la croissance provient d'activités officielles et illégales.

126. L'accroissement des échanges à l'intérieur du territoire palestinien occupé et avec l'extérieur est essentiel pour que l'économie palestinienne renoue durablement avec la croissance. La paix et la coexistence permettront à tous les pays de la région d'en bénéficier.

127. Afin de créer davantage d'emplois pour les Palestiniennes et les Palestiniens, le secteur privé palestinien légal doit se développer. L'accès à la terre et aux ressources naturelles, y compris à l'eau, est essentiel pour poser les fondements économiques du nouvel État.

128. Le potentiel du Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale doit être porté à son maximum pour lutter efficacement contre la pauvreté, assurer une protection sociale aux chômeurs et trouver des solutions viables pour les travailleurs palestiniens dont le revenu dépend actuellement du travail dans les colonies.

129. Il faut traiter la question du salaire minimum en procédant à un examen approfondi du système salarial et en s'attaquant au problème des salaires extrêmement bas des femmes. À cette fin, une consultation tripartite à laquelle participent les organisations d'employeurs et de travailleurs apparaît nécessaire. Le Bureau international du Travail (BIT) pourrait fournir son assistance à ce processus.

130. Il faut mener une action déterminée pour donner suite aux plaintes déposées par des travailleurs palestiniens à l'encontre de leurs employeurs israéliens. Les obstacles auxquels ils se heurtent pour obtenir un règlement, judiciaire ou amiable, peuvent être surmontés par la coopération entre la Fédération générale des syndicats palestiniens et l'Histadrut. L'expérience du service d'aide juridique de la Fédération générale des syndicats palestiniens, soutenue par le BIT, devrait être étendue.

131. Le droit du travail du futur État palestinien doit être solidement ancré dans les normes internationales en la matière et promouvoir le travail décent. En particulier, les futures lois sur les syndicats et les organisations patronales devront être conformes aux principes de la liberté d'association et du droit à la négociation collective, ainsi qu'aux autres principes et droits fondamentaux relatifs au travail. La réforme législative exige une large consultation et les services du BIT sont disponibles à cet effet.

132. Pour se développer, l'économie et la société doivent laisser une plus grande place aux femmes. Leur participation à la main-d'œuvre palestinienne doit se faire par des voies qui ne reproduisent ni n'accentuent les modèles traditionnels ou les stéréotypes sexistes. À cet égard, le Comité national pour l'emploi des femmes pourrait tenir un rôle central, à condition qu'il bénéficie des ressources, de la formation et d'un mandat qui lui permettent d'appliquer un programme ambitieux. Le Comité consultatif tripartite national pourrait aussi jouer un rôle, les questions relatives à l'égalité hommes-femmes devant être prises en compte dans toutes les politiques et les institutions.

133. Des accords institutionnels solides doivent organiser le dialogue social et une concertation permanente sur les politiques à mener. La dimension sociale ne devrait pas se réduire à une arrière-pensée ou une considération de second ordre. Elle doit figurer en bonne place sur l'agenda stratégique pour le développement, au même titre que les grandes priorités économiques et politiques.

134. Le processus de paix doit être élargi en vue de régler la situation du Golan syrien occupé et de permettre aux citoyens syriens de jouir de leurs droits fondamentaux.

III. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient condamne l'attaque d'une mosquée

Dans une déclaration publiée le 7 juin 2011 et reproduite ci-dessous, Robert Serry, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, condamne l'attaque d'une mosquée dans le village d'Al-Mughayyir en Cisjordanie.

Je condamne la profanation d'une mosquée intervenue ce jour dans le village d'Al-Mughayyir en Cisjordanie occupée. Les actes des extrémistes israéliens sont hautement provocateurs et inquiétants. Je note que le Gouvernement israélien a condamné cette attaque et souligne qu'il faut prendre des mesures fermes contre cette attaque et d'autres attaques comparables. Conformément à ses obligations découlant du droit international, le Gouvernement israélien, Puissance occupante, doit veiller à ce que les auteurs répondent de leurs actes et à protéger les droits fondamentaux et les biens des Palestiniens, notamment les sites religieux.

IV. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient présente un rapport sur le chômage à Gaza

Le 13 juin 2011, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a publié un nouveau rapport à l'occasion de l'anniversaire du blocus de la bande de Gaza. Des passages tirés du résumé du rapport sont reproduits ci-dessous.

Résumé

Au cours du second semestre de 2010, le marché du travail de Gaza a enregistré une embellie, comparé à la même période de 2009. Toutefois, si on compare le premier et le second semestres de 2010, les tendances sont mauvaises, avec des suppressions d'emplois et une augmentation du nombre de chômeurs et du taux de chômage, notamment parmi les réfugiés. Malgré l'amélioration de l'emploi, salaires nominaux et salaires réels n'ont cessé de baisser sous l'effet d'un taux de chômage toujours élevé.

Bien qu'Israël ait ponctuellement assoupli son blocus, la plupart des emplois créés entre les seconds semestres de 2009 et de 2010 l'ont été dans le secteur public.

En effet, le secteur public s'est remis à embaucher, après que des milliers d'emplois temporaires liés aux opérations de secours qui ont fait suite à la guerre de Gaza ont été supprimés au cours du second semestre de 2009. Dans le secteur privé, c'est le bâtiment qui a généré le plus d'emplois, devant l'agriculture et les transports. Les suppressions d'emploi les plus importantes ont été enregistrées dans les services, y compris l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, sans être négligeables dans le commerce et l'industrie.

En comparaison annuelle, le taux d'activité des réfugiés a continué à baisser tandis que celui des non-réfugiés a augmenté, l'emploi des réfugiés a baissé alors que celui des non-réfugiés a connu une nette hausse, le nombre de chômeurs a augmenté parmi les réfugiés et diminué parmi les non-réfugiés et le taux de chômage des réfugiés s'est élevé pendant que celui des non-réfugiés a chuté. Le salaire moyen a continué de chuter, mais celui des réfugiés est resté sensiblement supérieur à celui des non-réfugiés. À Gaza, le taux de chômage général, qui était de 45,2%, restait parmi les plus élevés du monde au second semestre de 2010. Le chômage durablement élevé, associé à la détérioration continue du salaire réel de ceux qui ont un emploi, explique les niveaux de pauvreté importants.

Des précisions sur ces tendances sont données plus loin pour l'ensemble de la main-d'œuvre de la bande de Gaza, les réfugiés et les non-réfugiés. En section 1 sont présentées les conclusions générales relatives à la participation de la main-d'œuvre, à l'emploi par secteur et par activité, au chômage et aux salaires à Gaza, en section 2 les résultats concernant les réfugiés et en section 3 les conclusions générales relatives aux non-réfugiés. Toutes les données proviennent du Bureau central de statistique palestinien.

V. Le Programme alimentaire mondial présente un rapport sur l'assouplissement du blocus de Gaza

Le 22 juin 2011, le Programme alimentaire mondial (PAM) a présenté un rapport sur l'assouplissement du blocus de Gaza, décidé par Israël le 20 juin 2010, et ses conséquences sur le commerce et les conditions de vie des habitants. Le résumé du rapport et les recommandations principales du PAM sont reproduits ci-dessous.

Résumé

Le 20 juin 2010, le Gouvernement israélien a annoncé sa décision d'assouplir le blocus¹ de la bande de Gaza, en augmentant le nombre de points de passage commerciaux et en facilitant l'accès à l'aide humanitaire et aux biens, excepté aux biens à double usage susceptibles d'être utilisés pour d'éventuelles actions militaires contre l'État israélien. Le 8 décembre 2010, le Gouvernement israélien a annoncé

¹ Le Gouvernement israélien a imposé la fermeture presque complète de la bande de Gaza à l'entrée et à la sortie des biens et des personnes, suite à la prise de contrôle par le Hamas de juin 2007. Ce bouclage, ou blocus, a engendré une chute massive des importations et l'interdiction presque totale des exportations et des déplacements. L'économie de Gaza s'est quasiment effondrée, le chômage s'est envolé et l'économie et la population de Gaza sont devenues dépendantes de l'aide et de l'assistance humanitaires.

qu'il autorisait l'exportation de denrées agricoles, de meubles et de produits textiles par les points de passage, pour soutenir l'économie dans la bande de Gaza². Depuis cette annonce, une liste des biens à double usage contrôlés a été publiée³. Toutefois, la liste des biens qu'il est interdit d'importer à Gaza ne l'a pas été. Si des matériaux de construction ont été importés pour certains projets, les procédures de coordination sont lourdes et en retardent la réalisation, ce qui entraîne des surcoûts pour les organismes humanitaires. L'augmentation prévue du nombre de points de passage commerciaux n'a pas été suivie d'effets; au contraire, Karni a été fermé en mars 2011 et seul un point de passage est ouvert pour l'importation et l'exportation de biens⁴. Dans les faits, l'assouplissement du blocus de Gaza n'a eu que peu d'effets positifs.

Les effets de la politique susmentionnée, désignée ci-après « nouveau régime d'accès », sur la situation économique de la bande de Gaza sont étudiés dans le présent rapport. En mars 2011, le Bureau du PAM dans le territoire palestinien occupé a mené une enquête sur le marché et les ménages, pour évaluer le fonctionnement du marché des denrées alimentaires en termes de structures, de prix, d'approvisionnement, de différences de niveau de disponibilité entre certains biens essentiels et les effets pour la population de Gaza⁵ des mesures relatives à l'accessibilité et à la disponibilité des denrées alimentaires. L'étude porte principalement sur les effets du nouveau régime d'accès et de la fermeture du point de passage de Karni sur les données principales du marché, comme les variations de prix des denrées et la variabilité de la contrebande qui passe par les tunnels de Rafah, et sur les producteurs, les commerçants et les consommateurs. Sont également examinées les dépenses et les habitudes de consommation des ménages. L'enquête réalisée par le PAM a été complétée par des informations fournies par le Palestine Trade Centre et le Bureau palestinien de statistique.

Les résultats de l'enquête sont présentés de la façon suivante : a) évolutions macroéconomiques (importations, exportations, points de passage, coûts des transports); b) évolutions du marché local des denrées alimentaires (fabricants de produits alimentaires, commerçants, chaînes d'approvisionnement retenues des denrées alimentaires); c) évolutions pour les ménages (sécurité alimentaire, habitudes de consommation et dépenses, stratégies d'adaptation); d) recommandations principales.

...

² Ministère des affaires étrangères, décision du Cabinet de sécurité sur les exportations vers la bande de Gaza du 8 décembre 2010.

³ Coordonnateur des actions du Gouvernement dans les territoires, Ministère israélien de la défense, « The Civilian policy towards the Gaza Strip », 5 juillet 2010. Disponible en anglais à l'adresse suivante : www.pmo.gov.il/NR/rdonlyres/EBDB36CF-2BA0-4719-B532-F723C7CF2456/0/gazaENG.pdf. Figurent sur la liste des biens à double usage contrôlés les missiles et les munitions, les biens à double usage et les biens à double usage destinés aux projets approuvés par l'Autorité palestinienne.

⁴ L'Accord réglant les déplacements et le passage signé en novembre 2005 entre le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne prévoyait jusqu'à six points de passage commerciaux, dont Rafah, pour les importations et les exportations. À ce jour, seul le point de passage de Kerem Shalom est opérationnel pour les importations et les exportations.

⁵ Le PAM a enquêté auprès de 207 commerçants de Gaza et 1 217 ménages. La méthode suivie figure dans le rapport intégral.

4. Recommandations principales

Tant que le blocus est maintenu, le Gouvernement israélien devrait prendre les mesures suivantes pour dynamiser l'économie productive de la bande de Gaza et améliorer le revenu et la sécurité alimentaire des ménages :

- Conformément à ce que prévoit la décision du 20 juin 2010, publier une liste des biens qu'il est interdit d'importer dans la bande de Gaza; ouvrir tous les points de passage commerciaux, y compris la bande transporteuse de Karni, pour permettre à l'aide alimentaire et humanitaire d'arriver en temps voulu et à moindre coût; améliorer les capacités des points de passage et rationaliser les procédures de transport et de coordination de telle sorte qu'elles n'augmentent pas les prix des importations et des exportations;
- Lever l'interdiction qui pèse sur les importations de biens, notamment de matières premières, et l'investissement privé pour que le secteur privé puisse se développer;
- Comme cela a été convenu en février 2011, appliquer l'accord conclu entre le Gouvernement israélien et le Bureau des représentants du Quatuor sur l'assouplissement des interdictions touchant les exportations;
- Supprimer les restrictions relatives à la destination des exportations pour qu'elles puissent être faites vers la Cisjordanie et Israël;
- Autoriser l'exportation de biens à forte valeur ajoutée pour que l'économie connaisse un bon niveau de croissance;
- Faciliter l'approvisionnement de Gaza en denrées humanitaires et autoriser le transport de biens humanitaires produits à Gaza en Cisjordanie et/ou dans d'autres pays, le cas échéant;
- Lever les restrictions concernant l'accès à la terre et à la mer pour que les revenus liés à l'agriculture et à la pêche se redressent et augmentent et pour accroître la production locale;
- Autoriser l'importation de pièces détachées et d'équipements pour remettre l'unique centrale électrique de Gaza en état de fonctionner normalement et réduire les coupures de courant qui entravent la production locale;
- Améliorer l'entrée et la sortie du personnel, tant humanitaire, international et national, que du secteur privé.

Malgré le nouveau régime d'accès, le secteur privé de la bande de Gaza n'atteindra pas son plein potentiel tant que le blocus sera maintenu. Les ménages les plus pauvres doivent se voir offrir davantage d'emplois et des salaires stables et plus élevés pour pouvoir satisfaire sans aide extérieure leurs besoins alimentaires et non alimentaires. Tant que le secteur privé reste entravé par de mauvaises conditions d'accès, la communauté humanitaire devrait :

- Fournir une aide importante aux ménages de Gaza (denrées alimentaires, argent liquide et bons) pour leur permettre de faire face aux effets du maintien des restrictions, qui concernent la circulation des biens et des personnes, sur leurs conditions de vie;
- Remédier au manque de compétitivité des producteurs et des fabricants de Gaza. La communauté humanitaire devrait faire davantage d'efforts pour aider

les entreprises locales à surmonter les difficultés, dont l'étroitesse du marché, le coût élevé des transports, les coupures d'électricité et l'imprévisibilité de l'accès aux pièces détachées et aux matières premières;

- Redoubler d'efforts pour défendre une levée complète du blocus qui étouffe et affaiblit tant l'économie que la population de la bande de Gaza.

VI. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques informe le Conseil de sécurité de la situation au Moyen-Orient, notamment de la question de Palestine

Le 23 juin 2011, Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, a informé le Conseil de sécurité de la situation au Moyen-Orient, notamment de la question de Palestine. Les passages suivants sont extraits de ses déclarations (S/PV.6562).

Alors que la vague des manifestations populaires et du changement politique continue de balayer la région, le processus politique israélo-palestinien reste dangereusement au point mort. Le Secrétaire général est de plus en plus inquiet face à cette impasse. Il est urgent de reprendre des négociations constructives.

Dans ce contexte, le Secrétaire général espère que les deux parties feront preuve d'une volonté renouvelée de parvenir à un accord de paix aboutissant à l'existence de deux États vivant côte à côte dans la dignité, la sécurité et la paix, conformément aux principes reconnus établis de longue date. Il estime que, dans l'allocation qu'il a prononcée le 19 mai, le Président Obama a fait d'importantes suggestions qui pourraient contribuer à faire progresser les pourparlers de paix, conformément aux positions définies par la communauté internationale, et à répondre aux préoccupations fondamentales légitimes des deux parties. Il encourage le Premier Ministre Nétanyahou et le Président Abbas à réagir favorablement à cette importante allocation.

...

Le Secrétaire général est résolument favorable à la convocation prochaine d'une réunion des principaux responsables du Quatuor. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, Robert Serry, est en contact étroit avec ses homologues ainsi qu'avec les parties à cet égard. En outre, le Ministre français des affaires étrangères, Alain Juppé, a formulé plusieurs propositions en vue de relancer les négociations, et la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton, s'est rendue dans la région pour faire part aux parties du sentiment d'urgence et d'inquiétude de l'Union européenne.

Au cours de la période considérée, les dirigeants du Fatah et du Hamas se sont rencontrés sous les auspices de l'Égypte afin d'aborder la question de la mise en œuvre de l'accord de réconciliation conclu au Caire le 4 mai. Les représentants des différentes factions se sont également rencontrés à Moscou et à Ankara. Le 24 mai, la Ligue des États arabes s'est réunie pour examiner les moyens d'appuyer la mise en œuvre de l'accord de réconciliation entre Palestiniens et d'offrir une aide

financière aux Palestiniens. Le Président Abbas a pour sa part organisé des consultations en Arabie saoudite le 13 juin. Cependant, il n'y a pas encore d'accord sur la composition du gouvernement proposé.

...

La coopération en matière de sécurité établie entre l'Autorité palestinienne et Israël en Cisjordanie se poursuit, et il importe de la préserver. Je me félicite de l'annonce qu'un huitième bataillon des forces de sécurité palestiniennes recevra une formation en Jordanie, rendue possible grâce à l'assistance internationale, ce qui portera à environ 4 000 le nombre de membres des forces de sécurité palestiniennes formés avec l'aide de la communauté internationale et chargés du maintien de l'ordre public en Cisjordanie.

Nous espérons qu'Israël va continuer de coopérer et de reverser régulièrement les recettes provenant de la taxe sur la valeur ajoutée et des droits de douanes collectées au nom de l'Autorité palestinienne, conformément à ses obligations internationales. Ces transferts permettent d'assurer le paiement des salaires pour l'exécution des fonctions essentielles de l'État, notamment le maintien de la sécurité. Il est également capital que les donateurs versent des fonds supplémentaires pour couvrir les dépenses budgétaires récurrentes de l'Autorité palestinienne, car le déficit budgétaire est estimé à environ 300 millions de dollars cette année.

Nous continuerons d'œuvrer à la pleine application de tous les aspects de la résolution 1860 (2009) concernant Gaza. La situation entre Israël et Gaza est restée globalement calme au cours des 10 dernières semaines. Cependant, durant la période considérée, deux roquettes et deux mortiers ont été tirés vers Israël depuis Gaza, ne faisant heureusement aucun blessé et ne provoquant aucun dégât. De son côté, Israël a mené six incursions et une frappe aérienne. Un civil palestinien a été tué par des tirs israéliens le 21 mai alors qu'il s'approchait de la clôture frontalière pendant la nuit, et deux civils ont été blessés par les forces israéliennes les 20 et 29 mai. Nous continuons d'exhorter les deux camps au calme et à la retenue, pour le bien de la population civile.

Le 16 juin, les jeux d'été de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ont débuté à Gaza, permettant ainsi à des milliers d'enfants de participer à des activités récréatives et pédagogiques. Nous nous félicitons qu'Israël ait donné son accord en début de semaine à la mise en œuvre de nouveaux projets de construction de l'UNRWA d'une valeur de 100 millions de dollars, en particulier la construction de 1 100 logements de l'UNRWA à Khan Younis et Rafah et de 18 nouvelles écoles de l'UNRWA, ce qui portera le montant total des projets de reconstruction de l'ONU approuvés au cours des 15 derniers mois à environ 265 millions de dollars. Nous soulignons une fois encore que les autorités israéliennes peuvent et doivent libéraliser le marché des agrégats, des barres d'acier et du ciment.

Le 25 mai, l'Égypte a annoncé avoir rallongé les heures d'ouverture et facilité les procédures de passage pour les personnes qui empruntent le point de passage de Rafah entre Gaza et l'Égypte et doivent se plier à des contrôles de sécurité. Des problèmes sont apparus entre l'Égypte et les autorités de facto du Hamas quant à la mise en œuvre de ce changement. Les efforts se poursuivent pour empêcher que des armes ne passent en contrebande par les tunnels.

Pour ce qui est des informations faisant état de l'arrivée d'une nouvelle flottille dans les prochains jours, je tiens à réaffirmer aujourd'hui la position ferme de l'ONU quant au fait que l'aide à la population de Gaza doit être acheminée par les points de passage officiels. Le Secrétaire général a prié verbalement et par écrit les gouvernements concernés de faire usage de leur influence pour décourager ces flottilles, qui peuvent potentiellement faire dégénérer la situation. Toutes les parties concernées doivent agir de manière responsable et prudente afin d'éviter tout incident violent.

Le 25 juin, cela fera cinq ans que le sergent israélien Gilad Shalit est retenu en captivité par le Hamas. Nous demandons instamment qu'il lui soit accordé un accès humanitaire et qu'il soit libéré immédiatement. Nous espérons que les efforts déployés en vue de procéder à un échange de prisonniers porteront leurs fruits. Cela aurait un impact positif sur la situation de plusieurs milliers de Palestiniens détenus en Israël et sur l'ensemble du climat politique. Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient use de ses contacts avec toutes les parties pour appuyer ces efforts.

Les activités de peuplement israéliennes se sont poursuivies en violation du droit international et de la Feuille de route. Selon les chiffres du Bureau central israélien de la statistique, au premier trimestre 2011, 1 774 logements étaient en cours de construction en Cisjordanie, à l'exception de Jérusalem-Est. Pendant la période considérée, le Ministère de la défense a approuvé la construction de 294 logements supplémentaires dans la colonie de Beitar Ilit. Les activités de peuplement se poursuivent à Jérusalem-Est également. Je note avec préoccupation la tenue d'une cérémonie d'inauguration dans la colonie de Ma'aleh Zeitim, au cœur du quartier palestinien de Ras al-Amud, à Jérusalem-Est, en présence du Président de la Knesset et de ministres.

Nous sommes préoccupés par le fait que la poursuite des démolitions dans la zone C force des Palestiniens à quitter leurs communautés. Les Forces de défenses israéliennes (FDI) ont détruit 81 structures palestiniennes en Cisjordanie, dont deux à Jérusalem-Est, provoquant le déplacement de 260 personnes, dont 145 enfants. Vingt-neuf de ces structures ont été démolies le 21 juin à Al-Hadidiya dans le nord de la vallée du Jourdain. Le régime de planification appliqué par les autorités israéliennes dans cette zone interdit aux résidents de construire quelque structure que ce soit dans leur communauté.

Le 5 juin, en deux endroits du Golan, des foules importantes de manifestants ont tenté de traverser la ligne de cessez-le-feu et la barrière technique.

...

Le lendemain, des émeutes ont éclaté dans le camp de réfugiés palestiniens de Yarmouk, en République arabe syrienne, pendant les obsèques des personnes qui avaient été tuées, apparemment par réaction contre les factions palestiniennes basées dans ce pays qui avaient encouragé la tentative de traverser la ligne de cessez-le-feu. Ces émeutes auraient fait 12 morts.

...

Les manifestations en Cisjordanie ont fait 120 blessés parmi les Palestiniens et un blessé parmi les soldats israéliens, tandis que 15 Palestiniens ont été arrêtés par les FDI. Au cours d'autres manifestations tenues pendant la période considérée, de

violents affrontements entre des personnes qui protestaient contre la barrière et les forces de sécurité israéliennes ont fait 95 blessés parmi les Palestiniens. De nombreuses personnes ont également été arrêtées ou ont souffert des suites d'une inhalation de gaz. Les FDI ont procédé à 386 perquisitions en Cisjordanie occupée au cours desquelles 139 Palestiniens ont été blessés et 329 arrêtés, dont 3 membres du Conseil législatif palestinien, du Front populaire de libération de la Palestine et du Hamas, et 2 dirigeants du Fatah, tandis que 25 agents de sécurité israéliens étaient également blessés.

Des attaques de colons israéliens contre des Palestiniens et contre leurs biens en Cisjordanie ont fait 13 blessés palestiniens et provoqué d'importants dégâts matériels. Le 29 mai, des Israéliens se rendant sur la Tombe de Joseph, un site religieux sous contrôle palestinien se trouvant à proximité de Naplouse, ont vandalisé des biens palestiniens dans cette ville. En réponse au démantèlement le 2 juin par les FDI d'un avant-poste de peuplement près de la colonie de Shiloh, des colons ont attaqué des Palestiniens et leurs biens au nom de la prétendue politique « du prix à payer ». Le 7 juin, une mosquée du village d'Al-Mughayyir a été incendiée et sa façade couverte de graffiti. Le Gouvernement israélien a condamné cette attaque. Le Coordonnateur spécial a condamné cette profanation et appelé le Gouvernement israélien à veiller à ce que les responsables de ces actes en répondent et à protéger les droits fondamentaux des Palestiniens et leurs biens, y compris les sites religieux.

...

Enfin, les Palestiniens et Israël manifestant leur volonté de négocier, le discours du Président Obama présente des idées derrière lesquelles la communauté internationale peut se rallier afin de proposer un cadre à la reprise des pourparlers et de rechercher un accord. Le Secrétaire général attend avec intérêt que le Quatuor redonne vie à cet objectif en se réunissant bientôt au niveau des principaux responsables.

Mais le plus important, c'est que les dirigeants sur le terrain soient à la hauteur du défi. Ils prennent des risques politiques, et leurs populations se posent de nombreuses questions. Et en plus de cela, les parties ne se font nullement confiance, mais nous leur demandons de reprendre sans plus attendre les négociations dans l'intérêt de leurs peuples respectifs, et de négocier sérieusement afin de parvenir à un accord. Nous continuerons d'œuvrer à cette cause avec les parties et avec les partenaires régionaux et internationaux.

VII. Le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 appelle à la levée immédiate du blocus de Gaza

Le 23 juin 2011, Richard Falk, Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, a formulé des observations sur le blocus de Gaza. Les passages suivants sont extraits de son communiqué.

Le blocus constitue une politique délibérée de punition collective qui est légalement indéfendable et moralement répréhensible. Il a pour objectif de nier l'humanité des Palestiniens et leur droit à mener une vie digne.

Le blocus de Gaza doit être levé complètement et immédiatement. Cette triste réalité persiste malgré le geste récent d'Israël qui devrait avoir pour effet d'autoriser l'entrée de quelques matériaux de construction dans la bande de Gaza.

La situation du système de santé n'est pas loin d'être catastrophique. Le Ministère de la santé de Gaza a signalé que les réserves de fournitures et de matériel médicaux de la bande de Gaza s'amenuisent dangereusement. Sur les 480 médicaments de la liste des médicaments essentiels, 178 (37 %) sont en rupture de stock et plus de 190 types de médicaments en stock sont soit périmés soit proches de la date de péremption.

La grave pénurie de médicaments vitaux a un effet critique sur la continuité du service de santé. Comme l'y oblige le droit international humanitaire, Israël, Puissance occupante, doit restaurer et maintenir l'ordre et les services publics, dont le système de santé publique.

Cela implique, entre autres, de fournir et d'entretenir l'infrastructure, la santé et les conditions matérielles de vie. Le bouclage de Gaza par Israël non seulement prive l'ensemble de la population de Gaza de la possibilité de mener une vie normale mais encore la punit collectivement pour des actes dont elle n'est pas responsable.

VIII. Le Secrétaire général demande la libération immédiate de Gilad Shalit, sergent des Forces de défense israéliennes

Le 24 juin 2011, le porte-parole du Secrétaire général a publié le communiqué suivant (SG/SM/13669).

En ce cinquième anniversaire de l'enlèvement de Gilad Shalit, sergent des Forces de défense israéliennes, le Secrétaire général demande sa libération immédiate. Il se joint aussi au Directeur général de la Croix-Rouge internationale pour demander au Hamas de protéger sa vie et le traiter avec humanité, prouver qu'il est en vie et permettre à la famille Shalit d'entrer en contact avec son fils. Le Secrétaire général appelle le Hamas au respect du droit international humanitaire et confie à une coalition d'organisations non gouvernementales israéliennes et palestiniennes le soin de demander qu'il soit traité avec humanité.

L'Organisation des Nations Unies continuera de soutenir la conclusion des efforts de négociation entrepris sur le terrain pour obtenir sa libération, qui entraînera aussi la libération de prisonniers palestiniens. Le Secrétaire général est convaincu qu'une issue doit être trouvée maintenant.

IX. La Réunion internationale des Nations Unies à l'appui du processus de paix israélo-palestinien s'est tenue les 28 et 29 juin 2011 à Bruxelles

La Réunion internationale des Nations Unies à l'appui du processus de paix israélo-palestinien, organisée sous les auspices du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, s'est tenue les 28 et 29 juin 2011 à Bruxelles sur le thème suivant : « Le rôle de l'Europe dans la promotion de la création d'un État palestinien et l'instauration de la paix entre les Israéliens et les Palestiniens ». Le Secrétaire général était représenté par Maxwell Gaylard, Coordonnateur spécial adjoint des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient. Le texte des observations finales des organisateurs est reproduit ci-dessous.

1. La Réunion internationale des Nations Unies à l'appui du processus de paix israélo-palestinien s'est tenue sous les auspices du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, à Bruxelles, les 28 et 29 juin 2011.

2. La Réunion avait pour but de contribuer à l'action internationale visant à instaurer la paix entre Israéliens et Palestiniens, en examinant le rôle de l'Europe dans la promotion d'une solution prévoyant deux États. Les participants ont fait le bilan des efforts que l'Europe avait déployés au cours des 20 dernières années pour favoriser le rétablissement de la paix entre Israéliens et Palestiniens, examiné les initiatives engagées actuellement pour faire reprendre les négociations directes en vue d'un règlement permanent, et envisagé d'autres solutions possibles, notamment de parvenir à un règlement prévoyant la coexistence de deux États par l'entremise de mécanismes multilatéraux. Les participants se sont également intéressés aux initiatives politiques actuellement mises en œuvre à l'échelle européenne, notamment aux paramètres d'un règlement négocié approuvés par l'Union européenne en avril 2011, ainsi qu'à la contribution des parlementaires et de la société civile à la promotion de la paix.

3. Au début de la Réunion, les participants se sont penchés sur le rôle de l'Europe dans l'action menée au cours des 20 dernières années pour promouvoir la paix israélo-palestinienne. Ils ont noté que la Conférence de paix de Madrid, tenue en 1991, avait marqué une étape décisive vers l'ouverture d'un processus politique et de négociations entre les parties. Les principes énoncés à la Conférence, notamment l'échange de territoires contre la paix, ont jeté les bases de la cessation de l'occupation israélienne des territoires arabes qui avait commencé le 4 juin 1967 et de l'instauration de la paix entre Israël et l'ensemble de ses voisins. Ils ont également évalué le processus d'Oslo, amorcé à la signature des accords d'Oslo en 1993 à l'issue de négociations directes menées entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine. Ce processus avait conduit à la création de l'Autorité palestinienne et de ses diverses institutions autonomes. Le processus politique ne progressant guère, en 2003, le Quatuor avait mis au point, avec la participation active de l'Union européenne, la Feuille de route, plan d'action axé sur les résultats en vue d'un règlement permanent du conflit israélo-palestinien prévoyant deux États. Les pays européens avaient joué et jouent encore un rôle important à toutes les étapes du processus. Des initiatives lancées par d'autres pays ou groupes de pays étaient venues s'ajouter à ces efforts, en particulier la définition, par les États-Unis de Clinton, d'importants paramètres en vue d'une solution, et l'Initiative de paix arabe, adoptée en 2002. Ces actions, déterminantes pour le rétablissement de la paix

au Moyen-Orient, avaient pour objectifs d’instaurer la confiance entre les parties et de parvenir, avec l’aide de la communauté internationale dans son ensemble, à un règlement de toutes les questions liées au statut permanent, à savoir, les frontières, la sécurité, Jérusalem, les implantations israéliennes, les réfugiés et l’approvisionnement en eau. Comme nombre de participants, les organisateurs se sont inquiétés que ces diverses initiatives n’aient pas permis jusqu’à présent de parvenir à un règlement global, juste et durable du conflit israélo-palestinien. Ils ont néanmoins présenté, à cette fin, un ensemble de principes, qui ont été reconnus par la partie palestinienne et la communauté internationale. Le moment est venu de donner corps à l’idée de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité à l’intérieur de frontières mutuellement reconnues, avec un État de Palestine indépendant, souverain et viable.

4. Les participants ont examiné l’état actuel du processus politique entre Israéliens et Palestiniens, regrettant l’impasse persistante dans laquelle se trouvaient les efforts de paix et réaffirmant qu’ils appuyaient pleinement la relance du processus de paix au Moyen-Orient, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, des principes de la Conférence de Madrid, notamment l’échange de territoires contre la paix, de la Feuille de route du Quatuor, de l’Initiative de paix arabe et des accords existants entre les parties israélienne et palestinienne. Les organisateurs ont exhorté les parties à reprendre immédiatement des négociations directes en s’appuyant sur les paramètres bien connus et universellement admis, qui constituent, aux yeux de la communauté internationale, le moyen privilégié de parvenir au règlement du conflit. Les organisateurs se sont félicités que les participants se soient dit fermement déterminés à mettre fin à l’occupation israélienne remontant au 4 juin 1967 afin de parvenir à un règlement permanent prévoyant deux États, Israël et la Palestine, qui vivraient côte à côte dans la paix et la sécurité dans des frontières mutuellement reconnues.

5. Les organisateurs ont de nouveau souligné que l’évolution de la situation sur le terrain jouait un rôle crucial pour créer des conditions propices à la reprise des négociations. Ils ont rappelé que les implantations israéliennes et le mur de séparation construit sur le territoire palestinien étaient illégaux au regard du droit international, constituaient un obstacle à la paix et devaient donc être éliminés dans les territoires palestiniens occupés, notamment à Jérusalem-Est.

6. Les participants ont fait remarquer que, du fait des profonds changements qui secouaient le monde arabe, il était d’autant plus urgent de faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient. Les organisateurs se sont accordés à dire qu’il fallait impérativement redoubler d’efforts pour sortir de l’impasse et réaliser l’aspiration légitime du peuple palestinien d’accéder à l’indépendance par la création de l’État de Palestine. Le règlement du conflit israélo-palestinien constituerait également un important facteur de stabilisation dans la région du Moyen-Orient.

7. Les organisateurs et les participants se sont félicités de l’appui politique de l’Union européenne à la reprise du processus de paix et de sa position sur les principaux paramètres et principes que le Conseil de l’Union européenne avait définis dans ses conclusions de décembre 2009 et réaffirmés dans ses conclusions de décembre 2010. L’Union européenne a notamment fait savoir qu’elle ne reconnaîtrait aucune modification du tracé des frontières d’avant 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem, qui n’aurait pas été approuvée par les parties, et qu’elle

avait à cœur de trouver un moyen de régler la question du statut de Jérusalem, la future capitale des deux États.

8. Les organisateurs et nombre de participants ont accueilli avec satisfaction la déclaration conjointe du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la France et de l'Allemagne au sein du Conseil de sécurité, ainsi que celle du Portugal, publiées en février 2011 puis approuvées par l'Union européenne, qui appelaient à la création d'un État palestinien dans les frontières d'avant 1967, et prévoyaient des échanges de territoires décidés d'un commun accord, la cessation immédiate des activités d'implantation, un règlement juste et concerté de la question des réfugiés palestiniens et un accord concernant le statut de Jérusalem, la future capitale des deux pays. Les déclarations préconisaient également la mise en place de mesures de sécurité qui respecteraient la souveraineté palestinienne tout en assurant la sécurité d'Israël. Les participants ont également rappelé le discours prononcé par le Président Barack Obama le 19 mai 2011, qui soulignait la nécessité de créer un État palestinien fondé sur les frontières d'avant 1967.

9. Les participants ont noté le rôle important joué par le Quatuor et ont prié celui-ci de montrer la voie et de convoquer une réunion d'urgence, ainsi que l'a demandé la Haut-Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton, de manière à adopter les paramètres nécessaires pour parvenir au règlement négocié reposant sur le principe de deux États décrit dans la déclaration commune du Conseil de sécurité. Les participants se sont également félicités de l'initiative prise par la France de convoquer une conférence de la paix avec les deux parties en juillet, afin d'essayer de relancer les négociations et de trouver une solution au conflit.

10. Les organisateurs souhaitent réitérer combien il est important que les institutions palestiniennes soient préparées à l'édification d'un État et se réfèrent aux évaluations faites par la Banque mondiale, le FMI et l'Organisation des Nations Unies selon lesquelles l'Autorité palestinienne fonctionne largement comme un État dans les secteurs clefs examinés et les institutions palestiniennes soutiennent tout à fait la comparaison avec celles d'États établis, et réaffirmer que le Comité spécial de liaison a avalisé ces évaluations.

11. Les organisateurs souhaitent remercier l'Union européenne de son appui financier et politique au processus d'édification d'un État par l'Autorité palestinienne. Les participants ont pris acte du soutien financier apporté par l'Union européenne à l'Autorité palestinienne, par le biais de la Commission européenne, qui a représenté la part la plus importante de l'assistance multilatérale dont a bénéficié l'Autorité. Les participants ont félicité les États membres de l'Union européenne, dont certains ont figuré parmi les principaux donateurs bilatéraux à l'Autorité palestinienne. Ils se sont également félicités de la signature en avril 2011 de l'Accord entre l'Union européenne et l'Autorité palestinienne autorisant le libre accès immédiat au marché européen de tous les produits agricoles, produits agricoles transformés et poissons et produits de la pêche venant de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, qui facilitera encore le commerce palestinien, élément crucial d'un État émergent viable.

12. Les participants ont toutefois souligné que les progrès sur le plan socioéconomique étaient loin d'être suffisants, le principal obstacle au développement, à savoir l'occupation, n'ayant pas encore été supprimé. Les participants se sont notamment déclarés frustrés par le fait que le processus

politique continuait de prendre du retard par rapport aux progrès considérables réalisés par l'Autorité palestinienne dans son programme d'édification d'un État.

13. Les organisateurs ont souligné l'importance de l'unité palestinienne interne pour la création d'un État de Palestine viable, souverain et reconnu par la communauté internationale. Ils se sont félicités de l'accord de réconciliation conclu en avril 2011 sous les auspices de l'Égypte et ont prié les parties de le mettre pleinement en œuvre. Ils souhaitent remercier l'Égypte pour les efforts qu'elle n'a cessé de déployer aux fins de la réconciliation palestinienne. Ils se félicitent de l'appui apporté par l'Union européenne aux efforts de réconciliation palestiniens se fondant sur les principes de la non-violence et de son intention déclarée de continuer sur cette voie, notamment par le biais d'une assistance financière directe à un nouveau Gouvernement palestinien composé de personnalités indépendantes, comme indiqué dans les conclusions du Conseil de l'Union européenne le 23 mai 2011 et réaffirmé par la Haut-Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

14. Les participants ont noté que le mois de septembre serait important pour les efforts palestiniens et internationaux d'édification d'un État palestinien. Un certain nombre d'éléments seront notamment réunis en septembre : l'échéance fixée par le Président Obama pour un accord de paix entre Israël et les Palestiniens; l'achèvement du programme de deux ans d'édification d'un État palestinien; et la requête présentée par les Palestiniens d'obtenir le statut d'État. Les participants ont noté les efforts déployés par la Palestine, les Arabes et autres parties pour que la Palestine soit reconnue en tant qu'État et qu'elle devienne Membre de l'Organisation des Nations Unies à la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, qui commencera en septembre 2011.

15. À cet égard, les participants ont noté que la Palestine avait déjà été reconnue en tant qu'État par un nombre non négligeable de pays. Les organisateurs font sien l'appel lancé par les participants à l'Union européenne pour qu'elle reconnaisse collectivement l'État palestinien ainsi qu'à ses États membres pour qu'ils fassent de même individuellement, s'ils ne l'ont pas encore fait.

16. S'agissant des parlements nationaux, des organisations interparlementaires et des organisations de la société civile, les participants ont souligné le rôle important que ces entités avaient joué pour faire avancer le processus politique israélo-palestinien, notamment en s'employant à faire prévaloir le droit international et en promouvant un dialogue politique efficace visant la reprise des négociations et le règlement de l'ensemble des questions ayant trait au statut permanent. Les organisateurs encouragent ces entités à renforcer leur coopération, entre elles, avec les parlementaires israéliens et palestiniens et avec les organisations de la société civile, ainsi qu'avec l'Organisation des Nations Unies et son comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, et à suivre la situation de près afin de soutenir un règlement global, juste et durable de la question de Palestine.

17. Les organisateurs se félicitent du rôle de premier plan joué par l'Union européenne et les États européens individuellement pour instaurer une paix durable au Moyen-Orient. Ils se félicitent de nouveau de l'appui important apporté par les responsables de l'Union européenne ainsi que par les États membres de l'Union individuellement aux vastes efforts internationaux visant à résoudre le conflit israélo-palestinien. Ils encouragent les organes directeurs de l'Union européenne et de ses États membres à continuer de jouer un rôle actif dans divers aspects du

processus politique autres que l'importante aide économique de la Commission européenne, notamment en soutenant l'accession au statut d'État de la Palestine lors de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies qui commencera en septembre 2011.
